

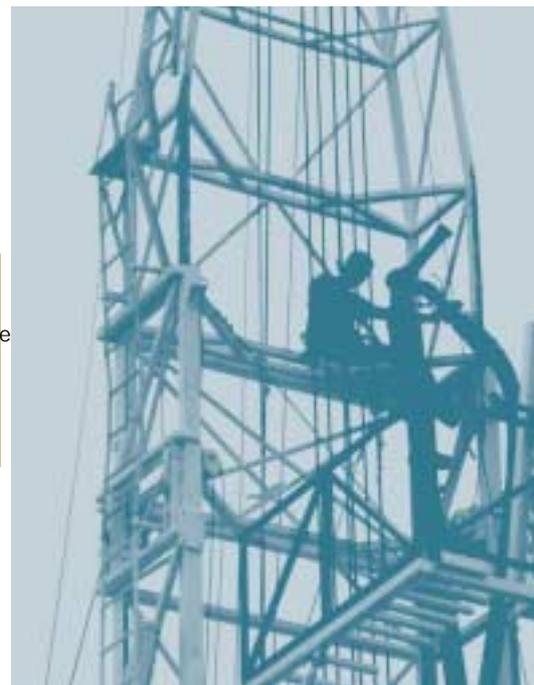
FICHE DECLARATIVE de Réalisation ou d'Existence de FORAGE, PUIITS, SONDAGE, FOUILLE

au titre des articles :

- 131 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 (loi sur l'eau),
- L 511-1 (Installations Classées Pour l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de deux parties. La première partie et les plans doivent être adressés au moins deux mois avant la date de début des travaux. La seconde partie doit être adressée soit avec la première partie, soit au moins un mois avant la date de début des travaux. Vous serez informé des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement qui fera l'objet d'une autre procédure particulière. Celle-ci vous sera communiquée par le service instructeur.



première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAITRE D'OUVRAGE

Vous

Nom (ou raison sociale) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Tél : _____
Fax : _____
Mel : _____

Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : _____
N° SIRET : _____
N° PACAGE (si exploitants agricoles) : _____

Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une Installation classée pour l'Environnement (ICPE) : OUI NON
Régime de l'installation : Autorisation Déclaration
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Tél : _____
Fax : _____
Mel : _____
Date de l'autorisation ou du récépissé : _____
Service d'inspection si ICPE existante : _____

Dénomination et raison sociale de l'exploitant : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Tél : _____
Fax : _____
Mel : _____
Nom et qualité du signataire de la demande : _____

Cadre réservé à l'Administration :

Prof : _____ m Q (m3/h) : _____ V (m3/an) : _____ Cote TN du Forage : Z : _____ m
NGF X : _____ Y : _____ Forage en ZRE : OUI NON N° GIDIC : _____
Service instructeur : SPE DRIRE DDSV DDASS
Procédures associées : DRIRE Code Minier DDASS Usage sanitaire

v2

II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE :

Où ?

Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère envisagé : _____
 Profondeur : _____ m
 Commune de situation de l'ouvrage : _____
 lieu dit : _____
 Désignation cadastrale : Section : _____
 Parcelle N° : _____

Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ?
 OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25.000 localisant votre ouvrage.

Nbre total de forages exploités par le maître d'ouvrage : _____

Comment indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement :

EXEMPLES



Repérer par une croix l'emplacement exact et le numéroter : pour un forage indiquez F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



DECLARATION D'EXISTENCE
 date de réalisation :
 ____/____/____

CREATION D'OUVRAGE
 date prévisionnelle de commencement des travaux :
 ____/____/____

REPLACEMENT D'OUVRAGE
 OUI NON
 Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : ____/____/____
 Abandonné le : ____/____/____
 Agrément DDAF40 : [_____] ou Identifiant Code BSS : [_____/____]
 Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : ____/____/____

Distance à des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux.

(Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...		Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	minimum réglementaire	
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	200 m	
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	

et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraichères...

des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?*	50 m	
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%) ?*	35 m	
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%) ?*	100 m	

Sera-t-il (ou est-il) situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

- En zone inondable : oui non
 - Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : oui non
 - Sur un ancien site industriel : oui non
 - Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz : oui non
 - Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler : oui non

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m ³ /an)	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m ³ /an)	<input type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m ³ /an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	

IV . PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : _____ m³/h
 Volume annuel prévisionnel : _____ m³/an

Usages	Période	M ³ /h	M ³ /jour	M ³ /an
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			

V . UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)
 Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)
 Préciser l'usage : _____
 Avec usage alimentaire ou sanitaire (Boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)
 Préciser l'usage : _____

V.2 Usage privé

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

<input type="checkbox"/> Abreuvement des animaux Type d'animaux : _____ Nombre : _____ Besoins en eau : _____ m ³ /an	<input type="checkbox"/> Irrigation estivale Nature des cultures irriguées : _____ Surface irriguée : _____ ha L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si OUI, surface de la réserve : _____ m ² Lutte antigel : <input type="checkbox"/> Surface concernée : _____ ha
--	---

V.2 Usage privé (suite)

 Sans usage alimentaire (suite)A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

- | | | |
|--|-------|-------|
| <input type="checkbox"/> Process non alimentaire : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Refroidissement : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Arrosage espaces verts : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Incendie : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Autre : | _____ | m3/an |
| (à préciser) _____ | | |

A3- Usage Agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____ Avec usage alimentaireB1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

- | | | |
|--|-------|-------|
| <input type="checkbox"/> Process alimentaire : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Usages sanitaires : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Refroidissement : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Embouteillage : | _____ | m3/an |
| <input type="checkbox"/> Autre : | _____ | m3/an |
| (à préciser) _____ | | |

B2- Alimentation en eau potable des Collectivités privées

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boisson, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) : _____
Nombre de personnes concernées : _____

V.3 Usage par une collectivité publique

 Sans usage alimentaire

- Arrosage (Pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m2
- Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre (à préciser) _____

 Avec usage alimentaire

- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre (à préciser) _____

VI . COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux)**Compatibilité ?**

Afin de respecter le CODE de L'ENVIRONNEMENT et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :

- Ne doit pas entraîner **aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable** (mesure B6 du SDAGE).
- Sera exécuté de telle sorte qu'il n'y a **aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes** (mesure B26 du SDAGE).
- N'entrera pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme** (mesure C17)
- L'installation est munie , en cas de prélèvement, d'**un compteur d'eau** (mesure C24)

Fait à _____ , le _____

(signature)

Deuxième partie

INFORMATION A FOURNIR

- ▶ avec la 1ère partie en cas de régularisation d'ouvrage
- ▶ au minimum UN MOIS avant le début des travaux dans le cas d'une création

II-1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAITRE D'OUVRAGE

Vous

Nom (ou raison sociale) : _____	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : _____
Prénom : _____	N° SIRET : _____
Adresse : _____	N° PACAGE (si exploitants agricoles) : _____
Code postal : _____	
Ville : _____	
Tél : _____	
Fax : _____	
Mel : _____	

II-2. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Le foreur

NOM ou raison sociale de l'entreprise : _____	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ?
Adresse : _____	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Code postal : _____	
Ville : _____	
Tél : _____	
Fax : _____	
Mel : _____	

II-3. DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE (dans le cas d'un forage ou d'un puits)

Ouvrage

1 Techniques de réalisation prévues

Un même ouvrage ne peut en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs aquifères distincts superposés. Lorsqu'un forage traverse plusieurs formations aquifères superposées, sa réalisation doit être accompagnée d'un aveuglement successif de chaque formation aquifère non exploitée par cuvelage et cimentation, afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations aquifères rencontrées.

Procédé de forage retenu :

- forage au battage
- forage au rotary

forage au marteau fond de trou

Puits par havage

Autres (à préciser) : _____

II-4. POMPAGE D'ESSAI

Le déclarant doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution d'un pompage d'essai. Le pompage d'essai doit également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources exploités par un tiers dans un rayon de 500m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)

II-4. PROTECTION ET ÉQUIPEMENT DE LA TÊTE DE FORAGE

Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité.

Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre de relever le niveau statique de la nappe au minimum par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place : (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)

